ment de la plus insigne mauvaise foi. L'usage qui a été fait de cette loi oppressive, depuis bientôt un siècle, met d'autant plus en relief la prévoyance et la sagesse de l'Eglise ; et nous ne sommes pas prêts de voir finir la tyrannie du monde laïque se faisant seul interprète du Concordat. Mais nous saurons désormais où prendre les armes pour nous défendre.

L'ÉTUDE DU PIANO DANS LES PENSIONNATS

M. Camille Sée, conseiller d'Etat, directeur de la *Revue de l'enseignement secondaire des jeunes filles*, ayant reçu diverses lettres de mères de famille lui demandant quelle place il convient de faire au piano dans l'éducation des jeunes filles.

M. Camille Sée, pour sa part, et en cela il montre plus de sens que dans la plupart de ses productions, estime qu'on enseigne le piano aux jeunes filles comme si elles devaient entrer au Conservatoire. Elles font, dit-il, plusieurs heures de gammes par jour, se livrent à une véritable gymnastique des doigts, et consacrent à un véritable travail mécanique, énervant pour elles et pour les personnes qui les entourent, un temps qu'elles pourraient employer à développer leur intelligence et à orner leur esprit. M. Sée trouve qu'il n'est pas besoin de tout ce " pianotage " pour lire une partition et comprendre les chefs-d'œuvre de nos maîtres.

Voulant, de plus, avoir l'avis d'un maître sur la question, M. Sée a demandé cet avis à M. Ch Gounod, qui a répondu :

" Dimanche 27 mars.

" Cher monsieur,

" Vous me demandez mon avis sur la part qu'il convient de " faire à l'étude du piano dans l'éducation des jeunes filles.

" La réponse me paraît des plus simples ; le moins de temps " possible pour celles qui ne doivent pas en faire leur profession.

" Voilà mon sentiment tout cru ; je vous le livre.

" Bien à vous,

" Ch. Gounod. "

M. Gounod a mille fois raison. Et sa parole fait autorité en la matière. Mais suivra-t-on ses bons avis ? Il vaudrait encore mieux du reste passer le temps à pianoter qu'à lire la revue de M. Camille Sée, pleine de l'esprit maçonnique.

Une première communion sacrilège et Marie réparatrice.

C'est la protégée même de Marie qui parle : " Je suis née, dit-elle, dans le département du Pas-de-Calais. J'étais bien jeune quand je perdis mon père et ma mère, restée seule avec quatre